

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE CASTILLON DE SAINT-MARTORY

Séance du 8 Septembre 2026

Présents : Mmes BOUÉ, CASSAIGNEAU, DURAND, FUMERY, MUNDUTEGUY
Mrs CAZABET, DASTÉ, DAUBAN, DENAT, SAUVESTRE

Excusée : Mme CASSE

Secrétaire de séance : Mr DAUBAN

Ouverture de la séance : 21 h. 10

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Maintien de la brigade de gendarmerie à Saint-Martory
- Exonération de TFNB pour les installations en agriculture biologique nouvelles

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les deux ajouts à l'ordre du jour.

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil

Après lecture par Mr le Maire,
Le Conseil Municipal décide
À l'unanimité

- ✓ *D'approuver le compte-rendu du Conseil du 8 Juillet 2026.*

- Soutien financier exceptionnel aux habitants des communes sinistrées de l'été 2026

Mr le Maire informe avoir été sollicité par l'Association des Maires de France pour un don à la Protection Civile, association reconnue d'utilité publique qui vient en aide ordinairement aux personnes sinistrées.

Ce don irait directement aux habitants des communes touchées par les incendies de l'été 2026.

Il propose d'allouer un montant de 500,00 € à cette opération de secours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE :

- ✓ *De soutenir les communes sinistrées en faisant un don de 500 € à la protection civile*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,*

- Maintien de la brigade de gendarmerie à Saint-Martory

Mr le Maire annonce avoir été informé du projet de déplacement de la brigade de Saint-Martory vers de nouveaux locaux à construire à Mane. Il précise que les communes concernées doivent prendre une délibération de maintien ou de déplacement de ladite brigade.

Ouï l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 2 voix CONTRE, 4 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- ✓ *De s'opposer fermement au projet de regroupement des brigades de gendarmerie de Saint Martory avec Salies du Salat, impactant notre communes et les communes voisines ;*

- ✓ *De demander au Gouvernement et au Ministère de l'Intérieur le maintien des effectifs et des moyens actuels sur le site de la brigade de Saint Martory ;*

- Exonération de TFNB pour les installations en agriculture biologique nouvelles

Mr le Maire donne la parole à Mme MUNDUTEGUY pour ce point.

Mme MUNDUTEGUY informe que les communes peuvent, si elles le souhaitent, exonérer de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties les installations en agriculture biologique nouvelles. Cette exonération, dont ne peuvent donc pas bénéficier les exploitations déjà en activité, ne concerne évidemment que la part communale de cette taxe, et s'applique sur les cinq premières années d'exploitation. À titre indicatif, elle précise que pour les structures existant déjà sur la commune, cette part communale est de l'ordre de 250,00 € par an, ce qui n'impacte pas significativement les comptes de la commune, mais peut être intéressant pour une entreprise en cours de création.

Ouï l'exposé de Mme MUNDUTEGUY,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- ✓ *Décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties :*

- classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908,*

- exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91,*

- ✓ *Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux*

❖ Questions diverses

- Logements communaux

Mr le Maire remercie celles et ceux qui ont participé aux travaux réalisés en régie.

Les logements sont actuellement occupés par les locataires. Toutefois, certaines malfaçons sont encore à déplorer, et donc à réparer, notamment l'insuffisance de matériaux d'isolation dans les combles, et le dysfonctionnement de la VMC dans le logement T3.

Les entreprises ont été contactées et vont intervenir dans les semaines qui suivent.

- Fête locale :

Sur décision conjointe du Comité des Fêtes et des élus, l'annulation de la Fête Locale est actée.

- Repas des « Aînés »

La date du 20 Décembre 2026, convenant aux membres présents, est arrêtée.

- Tiers-lieu

L'achat de la maison étant acté, le porteur du projet a fait part d'une invitation à une nouvelle réunion, sur site cette fois, le 18 Septembre à 20 h.

Il est précisé que toutes personnes intéressées seront les bienvenues.

- Présence des élus en mairie

Mr le Maire rappelle aux personnes présentes qu'elles ne doivent pas hésiter à venir en mairie afin de se tenir informées des affaires en cours.

De plus, Mr le Maire présente le nouveau programme de formations à destination des élus, et le calendrier de ces différentes sessions.

- Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

Mr le Maire fait part de la création officielle du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, dont Castillon de Saint-Martory fait partie, par annonce parue au Journal Officiel daté du 10 Juillet 2026.

- Bâtiment ALAE/cantine

Mr le Maire informe avoir participé à une réunion au siège du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac concernant les mesures d'hygiène obligatoires dans les cantines scolaires. Il s'avère que plusieurs aménagements à l'intérieur du bâtiment doivent être réalisés.

- Demande de location de la salle des fêtes par la 3CGS – spectacle pour scolaires

Mr le Maire fait part d'une demande de location de la salle des fêtes par la 3CGS, en vue d'héberger un spectacle à destination des scolaires. Si la salle est adaptée, la location porterait sur 3 jours, du 25 au 27 Novembre prochain.

La salle des fêtes n'étant actuellement pas réservée pour cette période, le Conseil autorise Mr le Maire à se rapprocher de la 3CGS pour établir les conditions d'accueil de cette programmation.

- Pièges à frelons

Les pièges à frelons installés ce printemps dans différents endroits de la commune donnent satisfaction, que ce soit au niveau du nombre de frelons capturés, comme de leur capacité à laisser s'échapper les autres espèces d'insectes.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal

Mr le Maire propose le Mardi 13 Octobre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil n'ayant pas d'autre observation, la séance est levée à 22 h. 46.

Le Secrétaire de Séance

